

[Voir en ligne](#)



Lettre d'information

Newsletter Novembre 2022

SOMMAIRE

- TRAVAUX DE RENATURATION
DU RUISSEAU DE LA
BOURDETTE
- ARRÊTS TISSÉO: MISE EN
CONFORMITÉ "HAMEAU DE
LAFAGE"
- RUE CÔTEAU DE FRANCE:
RÉNOVATION ÉCLAIRAGE
PUBLIC
- BIBLIOTHÈQUE: LES ATELIERS
CRÉATIFS DU MOMENT
- LE JOURNAL DE L'ALAE
- SPECTACLE DE LA TROUPE
THÉÂTRALE DE LOUBENS
LAURAGAIS
- FESTIVAL TERRES D'AILLEURS
- EXTENSION DES CONSIGNES
DU TRI SÉLECTIF
- LANCEMENT DE LA CAMPAGNE
DE VACCINATION
- PERMANENCES AVOCATS
- EMPLOI TOULOUSE
MÉTROPOLE
- COVID 19 : Restons vigilants

**TRAVAUX DE
RENATURATION**

DU RUISSEAU DE LA BOURDETTE



Toulouse Métropole, en étroite collaboration avec la commune de Drémil-Lafage, réalise des travaux écologiques de restauration et de renaturation sur le ruisseau de la Bourdette, passant à côté de votre habitation, ainsi que la mise en place d'une passerelle.

Les travaux ont débuté le 24 octobre 2022, pour une durée prévisionnelle de deux mois: la première phase consiste à l'installation des moyens nécessaires au chantier et à la préparation de la zone. La seconde phase consiste au terrassement en commençant au

niveau du bassin pluvial puis en remontant vers l'école et sera suivi de plantations. La dernière phase consistera à la mise en œuvre de la passerelle, dont les travaux commenceront début 2023 pour une durée prévisionnelle de trois mois.

MISE EN CONFORMITÉ DES ARRÊTS TISSÉO “HAMEAU DE LAFAGE”

toulouse
métropole



Madame, Monsieur,

Avec l'accord de Jean-Luc Moudenc, président de Toulouse Métropole, je vous informe que la métropole va procéder à la mise en conformité des arrêts Tisséo « Hameau de Lafage » dans le cadre du plan transport. Ces travaux ont pour objectif d'allonger les quais existants, de créer des traversées piétonnes sécurisées par des îlots séparateurs de voie, et de créer une liaison piétonne accessible entre ces arrêts et la rue de la Chênaie afin de sécuriser les usagers empruntant les lignes de bus 103 et 106.

Ces travaux commenceront à partir du 24 octobre 2022 pour une période de quatre semaines environ. La date de démarrage du chantier et sa durée peuvent être modifiées par des événements climatiques ou d'autres éventuelles contraintes techniques.

Afin de réaliser ces travaux, une circulation alternée sera mise en place pendant la durée du chantier. L'accès aux riverains ainsi qu'aux livraisons seront maintenus le mieux possible. Comme pour tout chantier, des gênes momentanées peuvent se produire (bruit, poussière). Sachez que tout est mis en œuvre avec les entreprises pour les minimiser.

RUE CÔTEAU DE FRANCE : RÉNOVATION DE L' ÉCLAIRAGE PUBLIC



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
Portant réglementation de la police de circulation & autorisation
de stationnement
Rue du Coteau de France

Date de l'Arrêté Municipal :
14/10/2022

Le Maire de la Commune de DREMIL-LAFAGE,

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relatif aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code de la Route, **VU** le Code Pénal,

VU l'Arrêté Municipal en date du 07/10/2011 relatif à la propreté générale de la Commune,

VU la demande d'arrêté de police de la circulation et de permission de stationnement sollicités le 13/10/2022 par l'entreprise **FOURNIE GROSPAUD RESEAUX** concernant la rénovation du réseau « Eclairage Public »/rue du Coteau de France à DREMIL-LAFAGE (DAET T22DRE08104),

- **CONSIDERANT** que ces travaux nécessitent une autorisation préalable, notamment en vue de préserver la sécurité des agents en charge des travaux ainsi que des usagers de ladite voie communale,

ARRETE :

Article 1 : La circulation des véhicules sera réglementée sur une partie de la rue du Coteau de France à Dremil-Lafage, sur la période du 20/10/2022 au 20/11/2022, de 08h00 à 18h00, concernant des travaux de rénovation du réseau « Eclairage Public » (réalisation d'une tranchée sous chaussée et remplacement des candélabres et lanternes).

L'utilisation temporaire du domaine public s'exercera de telle sorte que la circulation des piétons puisse s'y effectuer en toute sécurité.

Article 2 : La signalisation temporaire sera conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (empiètement sur chaussée avec largeur de voie maintenue à 2 m, sens des points de repères croissants...). Elle sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, à savoir la **FOURNIE GROSPAUD RESEAUX – TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX**

Article 3 : Pendant toute la durée des travaux, le stationnement d'une baraque de chantier ainsi que le stockage de barrières de sécurité et le dépôt de sable et gravier seront autorisés face au N° 6 de la rue du Coteau de France. A l'issue du chantier, le bénéficiaire sus-désigné devra remettre les lieux en état, notamment de propreté. A défaut ou en cas de dégradations des lieux, une contribution financière pourra être exigée auprès du bénéficiaire de cette autorisation.

Article 4 : Les dépenses afférentes aux signaux à implanter sur la voie précitée ainsi que le nettoyage de la voirie publique et des trottoirs seront à la charge de l'entreprise titulaire du marché.

Article 5 : Toute infraction aux dispositions qui précèdent sera constatée et poursuivie conformément aux articles R.15 et R.26 du Code Pénal.

Article 6 : Le Directeur Général des Services, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à DREMIL-LAFAGE, le 14/10/2022

Le Maire,
Ida RUSSO



Publié et/ou Notifié le :

Mairie de DREMIL-LAFAGE 1 Allée de l'Eglise 31280 DREMIL-LAFAGE
Tél. : 05.61.83.64.24 – e-mail : infomairie@dremil-lafage.fr

BIBLIOTHÈQUE: LES ATELIERS CRÉATIFS DU MOMENT



LE JOURNAL DE L'ALAE

Cette année, l'équipe d'animation met en place le journal de l'ALAE. Il sera affiché à l'accueil chaque fin de mois.

Dans ce journal, tout le monde a le droit à l'expression, même vous les familles !

N'hésitez pas à nous faire parvenir votre article par le biais de cette adresse mail : elementaire-dremil@lecg.org, pour nous faire partager une information sur un thème qui vous parle, un poème, un dessin etc....

RENTREE SCOLAIRE 2022-2023: LES NOUVEAUTES DE L'ALAE !



ECRIT PAR CATHIA - DIRECTRICE DE L'ALAE ELEMENTAIRE

Pour commencer, l'équipe d'animation souhaite la bienvenue aux nouveaux élèves arrivés cette année sur l'école élémentaire de Dremil-Lafage: Iona, William, Lyandre, Eloïse, Badier, Ethan, Elio, Lénaïg, Manon, Jeanne et Marius. Après des vacances bien reposantes (ou pas !!) pour l'ensemble des enfants et de l'équipe, il est temps de reprendre le chemin de l'école et du loisir pour nos petits citoyens !

Chaque fin de mois, vous recevrez par mail et afficher à l'accueil, ce petit journal qui illustre tout ce qui se passe pendant le temps ALAE de votre enfant ! (Pas tout ! car vos enfants ont aussi leur petit jardin secret avec les copains !)

Ce journal, sera alimenté d'article fait par l'équipe d'animation, les enfants, les enseignants, les aesh de la classe ULIS. Les agents techniques et même vous les familles ! Pour cela, il vous suffit de nous faire parvenir votre article à l'adresse mail suivante: elementaire-dremil@lecs.org

Je vous souhaite une bonne lecture et une très belle année positive à toutes les familles et leurs enfants !

PRESENTATION DE L'EQUIPE ALAE QUI ACCOMPAGNE VOS ENFANTS AU QUOTIDIEN



LE PERSONNEL DE CANTINE:



MARTINE
MARLENE
MARIA
MATHILDE
HELENA

IONA
ANNE
MARIE
ILHAME
LUDIVINE

LES AESH POUR NOS PETITS ULIS



SPECTACLE DE LA TROUPE THÉÂTRALE DE LOUBENS LAURAGAIS

« Les Pas Sages à l'Acte »

Vous apprenez à pécho dans leur
nouveau spectacle

(attention : ce n'est pas la taille du sketch qui compte !)

Entrée
5 €



L'alibi de
la libido

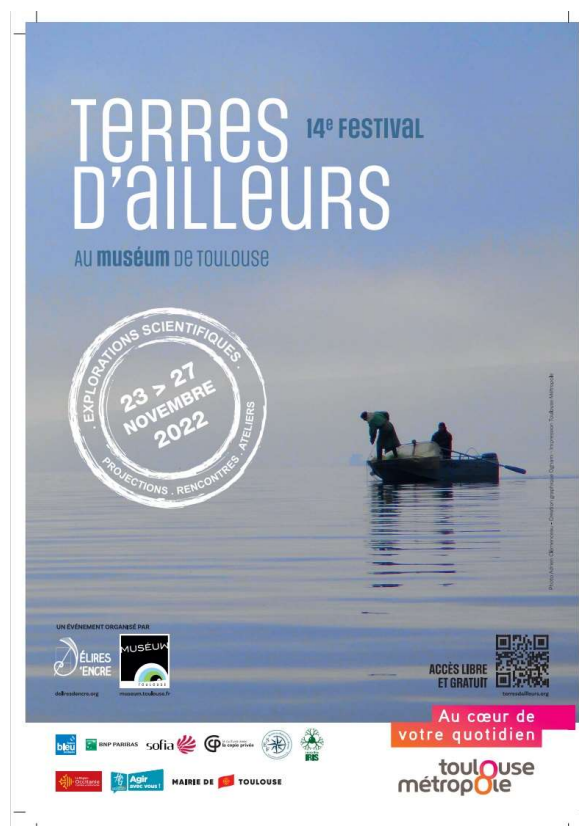


Samedi 19 novembre 2022

Salle polyvalente de Dremil Lafage

- 20h00 : Ouverture des portes et du Bar
- 20h30 : Spectacle Partie I
- 21h15 : Entracte, boissons, sucrés-salés
- 21h30 : Spectacle Partie II

FESTIVAL TERRES D'AILLEURS



EXTENSION DES CONSIGNES DU TRI SÉLECTIF

Déchets : à partir du 1^{er} janvier 2023, tous les emballages et papiers se trient



Saviez-vous que le geste de tri est devenu le 1^{er} geste citoyen après le vote ? 89 % des Français le pratiquent, mais seulement 51 % de façon systématique.

Dans le cadre de sa mission de collecte des déchets, Toulouse Métropole adopte l'extension des consignes de tri qui s'applique désormais partout en France. Une manière de rendre le tri des déchets ménagers incontournable et de susciter de nouvelles filières de recyclage.

De quoi s'agit-il ?
 Dans votre bac de tri, vous jetez déjà les papiers/cartons, acier et aluminium, bouteilles et flacons plastiques. Or à partir du 1^{er} janvier 2023, vous pourrez également y déposer tous les autres emballages en plastique (pots de yaourt, barquettes, boîtes, sacs, sachets

et films). Un petit changement des habitudes pour un grand impact sur l'environnement : en simplifiant le geste de tri, le recyclage des déchets s'en trouve facilité. Et ce recyclage contribue à redonner vie à la matière et à réduire la quantité des déchets à incinérer.

Comment s'y retrouver ?
 À compter du 1^{er} janvier 2023, la seule question qu'alors vous aurez à vous poser sera de savoir si le déchet que vous vous apprêtez à jeter est un emballage ou un papier : si oui, il faudra le mettre dans le bac de tri ; si non, dans le bac à ordures ménagères.

D'autre part, identifier les bacs de tri deviendra plus simple : sur l'ensemble du territoire national ils seront reconnaissables grâce à leur couleur jaune.

Si votre bac de tri actuel est bleu, il sera assimilé à un bac jaune par la pose d'un autocollant, ou remplacé par un bac jaune. La pose des autocollants a débuté et, à l'occasion des tournées de collecte, elle s'échelonne jusqu'en juin 2023. Tant que l'autocollant n'est pas posé sur votre bac de tri, il est important que vous le sortiez le jour habituel de collecte.

En savoir plus :
 • Par téléphone :
 - Toulouse 05 61 22 22 22
 - 36 autres communes
 0 800 201 440



EMBALLAGES & PAPIERS

EN VRAC SANS SAC BIEN VIDER

NE PAS LAYER NE PAS EMBOÏTER

MAINTENANT OUI !

Emballages en **PLASTIQUE**

Emballages en **CARTON ET PAPIER**

Tous les **PAPIERS**

Emballages en **MÉTAL**

INFOS PRATIQUES
 metropole.toulouse.fr
 TOULOUSE 05 61 222 222*
 AUTRES COMMUNES 0 800 201 440**

* prix d'un appel local ** appel gratuit

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION



La vaccination contre la grippe saisonnière est **recommandée pour les personnes à risque de grippe grave**, dont la liste est fixée dans le calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales publié par le ministère chargé de la santé, selon l'avis de la Haute Autorité de Santé. Il s'agit notamment : des personnes de 65 ans et plus, des femmes enceintes, des personnes de moins de 65 ans atteintes de certaines maladies chroniques. Pour elles, le vaccin est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie et reste le **moyen le plus efficace pour réduire les complications liées à la grippe**. L'adoption des gestes barrières renforce encore cette protection.

La vaccination est également recommandée **pour les professionnels de santé**, en contact régulier avec des sujets à risque de grippe grave. Cette vaccination permet de les protéger mais également de limiter les risques de transmission de la grippe à leurs patients. Le vaccin de certains professionnels de santé libéraux est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie¹. La vaccination des professionnels salariés est organisée par leur employeur.

RECOMMANDATIONS LIÉES AU CONTEXTE SANITAIRE

- Dans son avis du 16 juin 2022², la Haute Autorité de Santé (HAS) rappelle l'importance des campagnes de promotion de la vaccination contre la grippe afin d'atteindre l'objectif d'une couverture vaccinale d'au moins 75% pour tous les groupes cibles pour lesquels cette vaccination est recommandée, y compris en milieu professionnel.
- Conformément aux avis de la HAS du 23 août³ et du 23 septembre 2021⁴, **pour éviter tout retard à la vaccination antigrippale**, les patients pour lesquels un rappel de vaccination contre le Covid-19 est recommandé, pourront faire les deux vaccinations en une seule séance. Il n'y a pas de délai minimum à respecter entre la vaccination contre la grippe et la vaccination contre le Covid-19.

PERMANENCES AVOCATS



Sur rendez-vous à la Mairie

Prochaines séances:

- Samedi 05 Novembre 2022
- Samedi 19 Novembre 2022

EMPLOI TOULOUSE MÉTROPOLE

Trouvez votre futur job ici



lien recherche emploi

COVID 19 : RESTONS VIGILANTS



Plus d'informations sur la maladie, sa transmission et ses symptômes

Plus d'informations sur les tests et les dépistages

Contact Mairie

MAIRIE DE DRÉMIL-LAFAGE

Adresse : 1 allée de l'Église 31280
Drémil-Lafage

Téléphone : 05 61 83 64 24

Mail : infomairie@dremil-lafage.fr

Fax : 05 61 83 89 24

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi

Matin : de 8h30 à 12h00 **Après midi -**
de 15h00 à 17h30

Le vendredi

Matin : de 8h30 à 12h00 **Après-midi -**
de 15h00 à 17h00

Samedi

- de 10h00 à 12h00

Cet email a été envoyé à secretariat@dremil-lafage.fr

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre
newsletter.

[Se désinscrire](#)